

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-deux le 6 octobre à 18 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 septembre 2022.

Présentes : MM. A. Monnier, C. Lambert, P. Loquet, N. Rapisarda,  
V. Pollet, F. Pasbecq, B. Deregnaucourt, J. Delattre

Absent : //

Excusés : MM. A. Goupil donne pouvoir à P. Loquet  
D. Deregnaucourt donne pouvoir à A. Monnier  
E. Chemin n'a pas donné pouvoir  
A. Butruille n'a pas donné pouvoir  
C. Ben Lebsir n'a pas donné pouvoir

**OBJET : Participation financière à la sortie organisée par le Secours Populaire**

Chaque année a lieu la sortie organisée par le Secours Populaire d'Orchies pendant les vacances d'été.

Une participation financière concernant le bus est demandée au CCAS, par le Secours Populaire d'Orchies, pour les flinois qui ont participé à cette sortie.

Il est donc décidé à l'unanimité de prendre en charge pour 2022, la part de chaque flinois qui a participé à cette sortie et qui s'élève à 18,49 € par personne pour cette année. Cette participation sera versée au Secours Populaire d'Orchies.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits  
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Annie MONNIER

Publiée sur le site internet le :

Envoyée et reçue en Sous-Préfecture le :